



**Publiée sur le site internet de la commune le : 18 juillet 2023**  
**MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

**Délibération du conseil municipal du 11 juillet 2023 - N° D2023\_35**

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 3 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Votants : 14 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice	x	
LAURENSEN David	x		SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda	x		SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric		x
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne		x	GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte	x		PEPIN Nathalie	x				
TINJOUD Denis	x		AZZOPARDI Karen		x			

## **OBJET : OFFICE CULTURE ET ANIMATION (OCA) : PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR 2022 – AVENANT 2022 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

La Commune de Vougy entend poursuivre son action en vue d'accompagner l'Office de la Culture et de l'Animation de la Commune de Bonneville, en apportant une aide financière sous forme de subvention en fonction du nombre d'adhérents domiciliés à Vougy.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la subvention correspond au coût adhérent (200 € par an) multiplié par le nombre d'adhérents.

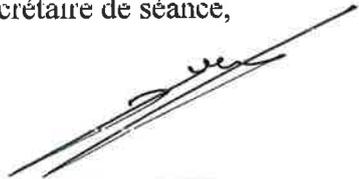
Pour l'année 2021/2022, 14 adhérents à l'Office de la Culture et de l'Animation sont domiciliés à Vougy. En conséquence, la subvention sollicitée est de 2 800 €.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- APPROUVE la subvention à verser à l'Office de la Culture et de l'Animation de la Commune de Bonneville, d'un montant de 2 800 € au titre de l'année 2022 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant 2022 à la convention d'objectifs et de moyens, et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

La secrétaire de séance,

  
Elisabeth DUCROUX

Le Maire,

  
Yves MASSAROTTI

